Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_52

Objet : Tarification du Musée des Moulins Jean-Bruggeman

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON,maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAEY , Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO , Dominique GUERIN étant absent.

Par délibération en date du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de la reprise par la ville du Musée des Moulins et de lui donner la dénomination de Musée des Moulins – Jean-Bruggeman, du nom de son fondateur.

Cette nouvelle structure culturelle s'inscrit pour le public dans l'offre muséale des musées municipaux de Villeneuve d'Ascq riche désormais de quatre musées : le Musée du Terroir, le Mémorial Ascq 1944, le Musée du Château de Flers et le Musée des Moulins Jean-Bruggeman.

Afin d'assurer l'accueil des publics au sein du Musée des Moulins Jean-Bruggeman, il convient de définir une tarification permettant la gestion de ce site en régie directe à compter du 15 avril 2023.

Cette tarification cohérente avec les autres structures culturelles muséales villeneuvoises permettra au Musée des Moulins Jean-Bruggeman, l'accueil à la fois des publics individuels comme des publics de groupes pour des visites libres ou guidées du Musée et des Moulins, mais aussi l'offre d'ateliers culturels en lien avec la thématique du développement durable et de la molinologie.

Elle permettra le développement de la fréquentation par le public du Musée des Moulins Jean-Bruggeman, notamment grâce à la création de parcours croisés permettant la visite de groupes entre les différents musées municipaux (exemple : visite de groupes en demi-journée du Musée des Moulins complétée par une visite en demi-journée du Musée du Terroir, cf. tarification proposée en annexe).

Du fait de la présence sur le site du Musée des Moulins Jean-Bruggeman d'une salle polyvalente permettant l'accueil abrité du public scolaire pour un repas du midi, ce nouveau site muséal situé à proximité du LAM, facile d'accès pour les bus scolaires face au parking P7 présente des atouts favorables à un succès de fréquentation et la création de nouvelles recettes pour la ville.

Enfin dans le cadre de la festivité annuelle de la Journée Nationale des Moulins le dernier dimanche du mois de juin, une valorisation patrimoniale et festive sera proposée au public afin de pleinement faire connaitre la richesse de ce site culturel, encore trop méconnu.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 15 mars 2023, Il est proposé aux membres du conseil :
- d'adopter la tarification des prestations culturelles du Musée des Moulins Jean-Bruggeman ci-jointe en annexe,
- d'appliquer cette tarification à compter du 15 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
NORD

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

Tarification applicable dans la structure culturelle municipale du Musée des Moulins - Jean Bruggeman
au 15 avril 2023

Structure	action/service	tarif plein	tarif réduit*
Musée des Moulins - Jean Bruggeman	**Tarifs pour les individuels.**		
	Entrée musée*	4,00 €	2,00 €
	Entrée musée + 1 atelier	5,00 €	3,00 €
	Entrée visite guidée 1h30	5,00 €	4,00 €
	Entrée visite guidée 1h30 + 1 atelier	6,00 €	5,00 €
	Anniversaire, 13 enfants maximum	90,00 €	70,00 €
	Entrée stage, demi-journée	10,00 €	8,00 €
	Entrée gratuite le premier dimanche du mois (gratuité nationale des musées)	gratuit	gratuit
	Entrée grande festivité (Journée Nationale des Moulins)	gratuit	gratuit
	Tarifs pour les groupes (Structures)		
	Entrée musée*, tarif par personne	3,00 €	2,00 €
	Entrée visite guidée 1h30, tarif par personne	5,00 €	4,00 €
	Entrée visite guidée + 2 ateliers, demi-journée tarif par personne	7,00 €	5,00 €
	Visite guidée parcours croisé musées municipaux, demi-journée tarif par personne	5,00 €	4,00 €
	Visite guidée + 4 ateliers, journée complète tarif par personne	11,00 €	9,00 €
	Entrée accompagnateur supplémentaire de groupe	3,00 €	0,00 €
	*La visite de l'intérieur des moulins n'est accessible qu'en visite guidée		

* accès au tarif réduit :
_ Villeneuvois sur présentation d'un justificatif
_ Moins de 18 ans, étudiants, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emplois, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé à taux plein, détenteurs de la carte Crédit-loisirs, sur présentation d'un justificatif à jour.
_ Colleges et lycées villeneuvois.
_ billetterie en ligne

Entrée gratuite pour les individuels de moins de 5 ans, sauf programmation spécifique jeune public
Entrée gratuite pour un accompagnateur sur justificatif de la carte d'invalidité avec la mention« BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ».
Entrée gratuite pour un accompagnateur de 8 enfants de maternelles
ENtrée gratuite pour un accompagnateur de 10 enfants de primaire
Entrée gratuite pour un accompagnateur de 12 enfants colleges et lycées
Entrée gratuite pour les accompagnateurs de vie scolaire (AVS).
Entrée gratuite pour les invités.
Entrée gratuite pour les professeurs en visite pédagogique
Entrée gratuite pour les éducateurs ou professionnel de la santé accompagnant un groupe de personnes en situation de handicap

Entrée gratuite aux ateliers et visites pour les centres sociaux villeneuvois, les écoles maternelles et primaires villeneuvoises, les centres de loisirs villeneuvois